

Ministère
de
l'Instruction Publique
et des Cultes.

Commission
de la
TOPOGRAPHIE DES GAULES.

Les réponses doivent être adressées
directement au Président sous le couvert
du Ministre.

Paris, le 17 mai

1859

Monsieur le Secrétaire général,

Son Excellence M^r le Ministre de l'Instruction publique nous a ~~envoyé~~^{notifié} signalés au Secrétariat du Ministère les demandes à adresser à M^{rs} les Recteurs en vue de compléter le renseignements dont la Commission de la topographie de Gaule a besoin. Nous avons pu y parvenir par un nombreux ouvrage dont une partie notable est due à l'intervention de M^{rs} les Recteurs de Douai et de Clermont. nous vous prions donc, Monsieur le Secrétaire général d'informer les honorables fonctionnaires de la reconnaissance qu'il a la Commission pour leur bienveillant concours. Mais en même temps nous nous permettons de vous faire remarquer que par y^à aucun ouvrage ne nous est parvenu de Académies de Bordeaux, de ~~Limoges~~ et de Montpellier et nous vous prions d'engager M^{rs} les Recteurs à provoquer soit de la part de leurs subordonnés soit de Sociétés Archéologiques, soit enfin de Antiquaires émérites habitant leur circonscriptions les relevés de découvertes Archéologiques, de essais de Cartes anciennes, ou de Mémoires. La Commission manque, en particulier, d'informations récentes pour les Départements dont les noms suivants. Haute et Basse Alpes, Ardèche, Ardennes, Aveyron, ~~Charente~~, Charente inférieure, Creuse, Dordogne, Eure et Loir, Finistère, Gers, Gironde, Hérault, Indre, Indre et Loire, ~~Ille~~, Landes, Lot, Lot et Garonne, Lozère, Haute marne, Morbihan, Orne, Haute et Basse Pyrénées, Puy de Dôme, Saône et Loire, Sarthe, Tarn, Tarn et Garonne.

